

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUILLET 2025**

Etaient présents : Mmes FRANCOIS, SOUM-GLAUDE

Mrs : AZEMA, BETEILLE, CANAL, HERRERO, MICHEL, PALAU

Absents : Mme FUMEY, Mr FOUCQUE

Procurations : Mme VINCENT à Mr BETEILLE

Le conseil municipal initialement prévu le 21 juillet 2025 n'a pas pu être tenu pour absence de quorum. De ce fait, conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il s'est tenu le 24 juillet 2025 à 18H00 avec le même ordre du jour.

### **APPROBATION DU PV DE LA SÉANCE DU 18 JUIN 2025**

Le procès-verbal de la séance du 18 juin 2025 est approuvé à l'unanimité.

### **PROPOSITION OFFRE D'ACHAT COUPE DE BOIS**

Le conseil municipal rejette une proposition jugée trop basse d'une offre d'achat d'une coupe de bois et décide d'attendre une nouvelle proposition.

### **RENOUVELLEMENT CDD**

Le conseil municipal décide de renouveler deux contrats à durée déterminée pour une durée d'un an. La création de deux postes d'adjoint technique territorial sera effectuée sur le site emploi-territorial.fr afin de créer les postes et ainsi les stagiairiser avant la fin de l'année civile. Cette décision a été votée à 7 voix pour et 1 abstention.

### **PROPOSITION DE VENTE TERRAIN LOTISSEMENT LA BOURDETTE**

La proposition d'un administré pour l'achat du lot n°3 au lotissement La Bourdette pour une contenance de 834 m<sup>2</sup> et pour un montant de 45 000.00 € est acceptée. La délibération sera transmise au notaire chargé de la vente.

### **AVIS SUR LA MODERNISATION DES INFRASTRUCTURES DE TELECOMMUNICATION**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier d'Orange informant que le réseau cuivre va progressivement fermer sur tout le territoire à échéance 2030, ce qui implique une migration des usagers vers de nouvelles technologies plus modernes et plus performantes telles que la fibre optique, les réseaux très haut débit mobile et le satellite.

La commune de Saissac a été présélectionnée pour être intégrée au lot de fermeture du réseau cuivre, dont la date de fermeture technique interviendra en 2029 : l'ensemble des services sur cuivre seront arrêtés et les utilisateurs du réseau cuivre devront avoir migré sur une autre technologie disponible. Le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette présélection, toutefois, demande non seulement à la société Orange de procéder à la dépose des anciennes lignes en cuivre mais aussi d'avertir les administrés de cette évolution.

## **APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES DE LA CDC DE LA MONTAGNE NOIRE**

Monsieur le Maire donne lecture du rapport de la CLECT transmis par la CDC de la Montagne Noire le 23 juin 2025. Cette commission a pour rôle principal de quantifier les transferts de compétences réalisés afin de permettre un calcul de l'attribution de compensation versée par les communes membres et ainsi établir un rapport qui recense donc les propositions d'évaluation des transferts de charges.

A noter que sur l'année 2025, aucun transfert de compétence et aucun transfert de charges n'ayant été faits, aucune évaluation n'est à effectuer par la commission. Cependant, dans ce rapport il est inclus en annexe le montant des attributions de compensation 2025 qui seront proposés au vote du Conseil Communautaire suite à l'instauration de la fiscalité professionnelle unique. Le Conseil Municipal approuve ce rapport à l'unanimité.

## **MODIFICATIONS DES STATUTS DE LA CDC DE LA MONTAGNE NOIRE**

Le Conseil Municipal approuve les modifications statutaires relatives au transfert de la compétence eau potable et assainissement collectif des eaux usées à la communauté de communes de la Montagne noire au 1<sup>er</sup> janvier 2026 ainsi que la suppression du mode de gestion associatif de l'office intercommunal de tourisme.

## **RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE PROTECTION DES DONNEES ET CYBERSECURITE DU CDG DE L'AUDE**

L'assemblée donne son accord pour signer une convention de suivi d'adhésion au service protection des données et cybersécurité mutualisé du Centre de Gestion de l'Aude.

## **POINT SUR LE CLUB DE FOOTBALL OMSM**

Pas d'équipe séniors à la prochaine rentrée. De ce fait aucune subvention ne sera versée au club OMSM. Cependant, cette association versait une partie de la subvention de la commune au GFC (qui comprend 208 licenciés). Par conséquent, le conseil municipal décide de verser 1000.00 € à l'OMSM qui se chargera de transmettre cette somme au GFC nécessaire au bon fonctionnement de ce club (achat de licences...)

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Une dentiste désireuse de s'installer sur la commune cherche un local. Une proposition lui est faite d'occuper le local de la PMI (salle des nourrissons) situé derrière le Centre Culturel
- Lecture de la convention de mise en superposition d'affectation du domaine public fluvial dans le but d'encadrer la baignade sur le plan d'eau du barrage du Lampy : Monsieur le Maire montre aux conseillers le plan annexé à cette convention de la zone délimitée dont la commune est responsable au niveau de l'entretien des branches pendues, l'élagage de sécurité et la surveillance des plantations relative à l'usage de cette zone par le public. Cette zone étant très étendue, le conseil municipal souhaite prendre seulement la responsabilité de la partie face à la digue et réfléchit à la possibilité d'une dénonciation de cette convention.

- Un courrier de demande d'informations complémentaires est envoyé à une entreprise souhaitant effectuer des balades à poney au bassin du Lampy et le long de la Rigole de la Montagne Noire.
- Une lettre de demande d'aménagement pour l'accessibilité des personnes en fauteuil roulant au bassin du Lampy et notamment à la plage a été reçue. La communauté de communes de la montagne noire, par l'intermédiaire d'un bureau d'études, est en train d'étudier sur la mise en tourisme des 3 lacs du secteur, à savoir le Lampy, Laprade et Pradelles. L'information est donc transmise à l'expéditeur du courrier. De plus, après vérifications sur place, aucune possibilité de matérialiser une place handicapée directement sur la route départementale face à la digue.
- Le départ à la retraite d'un des médecins étant proche, la commune souhaite proposer un autre local au 3<sup>ème</sup> médecin restant. Une réflexion est faite pour adapter la salle de réunion de la maison des associations en cabinet médical en attendant la réhabilitation de l'EHPAD actuel.
- Les travaux du pont de la promenade et de l'aménagement du vallon de l'Aigubelle débiteront le 25 août prochain.
- Lecture des remerciements de différentes associations pour le versement des subventions.  
Point par Josette François :
- Suite au mois des peintres, une trentaine d'œuvres ainsi que des dessins des enfants de l'école sont exposés dans la salle aménagée jusqu'aux journées européennes du patrimoine.
- Le 30 août prochain la comedia del arte fera une restitution de son académie d'été au château

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18 H 45

Le Maire,

